

en recevant dans ses États les fugitifs des Pays-Bas, en donnant asile aux corsaires anglais et français, en leur laissant vendre les objets qu'ils avaient volés aux sujets de ces provinces, enfin en proposant des moyens et en demandant des choses si extraordinaires, comme cela s'est vu par la négociation de d'Assonleville, et se voit encore par ce qui se traite avec Chiapin Vitelli, jusqu'à mettre en doute la signature du Roi. — D'après cela, le duc a mandé à ce dernier de revenir. — Il est persuadé que l'intention de la reine est de traîner cette négociation en longueur, puisqu'elle parle de l'envoi d'un ambassadeur, pour traiter avec le Roi lui-même, et qu'elle veut commencer par les vieilles querelles de Bruges; peut-être ira-t-elle jusqu'à demander l'observation du traité que le roi Philippe fit, en 1506, avec le roi Henri, y étant forcé par ce dernier, et qu'on appelle en ce pays *le mauvais traité*. — Le duc ne croit pas qu'il soit à propos de rompre avec l'Angleterre. « Personne, dit-il, ne sait mieux que » V. M. les grandes nécessités où elle se trouve en ce moment. Celles d'ici sont » considérables, parce que le pays, à cause des guerres passées, de la cessation du » commerce depuis un an, de l'indécision des esprits jusqu'à la concession d'un » pardon général, de l'absence enfin d'un grand nombre de sujets, souffre beau- » coup. » — Voyant la mauvaise intention de la reine, et la démonstration, qui s'est faite tant de fois, de vendre les marchandises arrêtées, le duc a permis aux marchands intéressés d'entrer en composition pour le rachat, en leur donnant une instruction (1) sur la manière dont ils auront à se conduire, et de telle sorte qu'on ne sache pas qu'il les y a autorisés.

Liasse 541.

919. *Relation des revenus que possédaient aux Pays-Bas les seigneurs dont les biens ont été confisqués, faite à Anvers, le 12 décembre 1569.*

Le prince d'Orange avait 152,785 florins de revenu; ses charges étaient de 98,366 florins.

Le prince avait engagé la ville et seigneurie de Warneton, et la ville et terre de Herstal près de Liège. Il avait vendu à Melchior Schetz les terres et seigneuries de Rumpst, Boom, Heyndonck et Hoboken, qui provenaient de la maison de Buren, pour 103,000 florins, ainsi que les seigneuries de Willebroek,

(1) Cette instruction est aux Archives du Royaume, papiers d'État, registre *Négociations d'Angleterre*, t. I.

Ruysbroek et Hinghene pour 41,000 florins. Il avait, outre les maisons de ses terres, une maison principale à Bruxelles, et, contiguë à celle-ci, une autre petite maison, avec jeu de balle, puis une autre encore à Malines.

Les revenus du comte d'Egmont étaient de 62,944 florins. Il avait une maison principale à Bruxelles, et d'autres à Malines, Gand, Bruges, Arras et la Haye.

Ceux du comte d'Hoogstraeten étaient de 16,827 florins. Il avait une maison à Bruxelles, contiguë au palais, une à Malines et une autre à Lierre.

Ceux du comte de Culembourg étaient de 31,603 florins. Il avait à Bruxelles une maison qui a été rasée.

Ceux du comte de Hornes se montaient à 8,473 florins;

Ceux du comte Vanden Berghe, à 18,166 florins;

Ceux du seigneur de Brederode, à 8,140 florins;

Ceux du marquis de Berghes, à 50,872 florins;

Ceux du seigneur de Montigny, à 11,250 florins.

Liasse 544.

920. *Lettre du cardinal de Granvelle à M. Hopperus, conseiller d'État et garde des sceaux du Roi, écrite de Rome, le 16 décembre 1569.* Il le remercie des félicitations qu'il en a reçues, par lettres du 26 octobre, sur la possession, prise en son nom, de l'abbaye d'Afflighem. — Les religieux de cette abbaye se montrent fort contents de l'avoir pour prélat. — M. Sonnius est aussi paisible possesseur de Tongerlo. Le cardinal doute qu'il consente à changer Bois-le-Duc contre Anvers; il y a trop à dire de l'un à l'autre! Du reste, le doyen de Sainte-Gudule conviendrait, autant que Sonnius, pour Anvers, s'il continue de se conduire avec la modestie qu'il a montrée jusqu'à présent. — Granvelle donne à Hopperus des conseils sur la conduite qu'il doit tenir envers les ministres espagnols, maintenant qu'il aura la charge principale des affaires, M. de Tisnacq étant retourné aux Pays-Bas (1). « Si vous vous monstrez, lui dit-il » entre autres, prompt à faire les dépenses, et diligent, de sorte que vous y » donnez contamment à S. M., tant par luy faire eler rapport de ce que passe » que par correspondre avec facilité aux dépenses qui viendront, peu à peu » vous redresserez bien quelque chose : mais, à mon advis, il y aura beaulcop

(1) J'ai inséré, dans le premier volume, p. clviii, note 1, un fragment de cette partie de la lettre de Granvelle.

» à faire devant que de les remettre aux termes où elles estoient de mon temps, » et jusques à mon parlement. Et fault vous garder de monstrier desconfiance de » ceulx de par delà (1), mais que vous leur faictes part de ce que convient; et, » quoy que vous y faictes, ilz n'en auront jamais si particulière cognoissance » que vous, s'ilz ne sçavent la langue. » — M. de Tisnacq paraît retourner content, grâce aux mercèdes, pension et *ayuda de costa* que le Roi lui a accordées. Sans ces faveurs, il eût pu se plaindre « d'estre quasi dégradé, estant la charge » que vous demeure la principale, et quasi du tout telle à celle que M. de » Grandvelle (2) et moy successivement avons heu en la court de feu S. M. I. » — Quant au président Viglius, quoiqu'il trouve le titre de président d'État impertinent, étant si bas audit conseil après les seigneurs, Granvelle tient qu'il s'en accommodera. D'après ce que lui écrit Viglius, il semble qu'il veuille abandonner les sceaux. Il est heureux d'avoir pour successeur et adjoint M. de Tisnacq, qui est « personnage doux et traitable. » — On attend avec grand désir le pardon général, qui a vraiment trop tardé. Ce délai a causé le départ d'un grand nombre d'artisans, qui sera très-préjudiciable au pays. — Avec le pardon, il serait convenable que le Roi récompensât ceux qui ont bien servi. — Affaires de M. de Chantonay, recommandées de nouveau à Hopperus. — Autre recommandation en faveur de M. de Ray. — Chiapin Vitelli, envoyé en Angleterre, a eu déjà deux audiences de la reine, qui paraît ne vouloir traiter de la restitution des biens saisis, si préalablement l'on ne vide les anciens différends. Cela, dit Granvelle, ne conviendrait nullement; « et, à la vérité, si à » ceste dame l'on ne monstre les dents, elle nous fera de la honte, et nous con- » traindra à quelque mauvais marché. » — Affaires du comté de Bourgogne et de M. de Vergy (3). (Franc.)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2532, fol. 239.

921. *Lettre de la reine Élisabeth d'Angleterre au duc d'Albe, écrite de Windsor, le 19 décembre 1569.* Elle avait fort bonne volonté de traiter avec le marquis de Cetona (Chiapin Vitelli), dont la venue lui a été très-agréable :

(1) C'est-à-dire d'Espagne.

(2) Père du cardinal.

(3) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXXXIX.

mais elle n'a pu le faire, à cause de l'insuffisance des pouvoirs de cet envoyé (1).  
(*Franç.*)

Secrétaireries provinciales, registre n° 2379, fol. 32.

922. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 24 décembre 1569.* Il a résolu de faire payer le contingent des Pays-Bas dans les contributions de l'Empire, montant à 146,000 ducats. — Puisque le duc a jugé convenable de mettre en abonnement, pour six ans, le 10<sup>e</sup> denier, il n'a rien à lui dire sur ce point, sinon qu'il attend des renseignements plus détaillés. — Le Roi approuve ce que le duc a ordonné pour la prohibition des mauvais livres, et pour que les imprimeurs soient soumis à un examen préalable. Ces dispositions serviront de modèle pour l'Espagne, et déjà il en a été envoyé copie au conseil suprême de l'inquisition. — Le Roi souhaiterait vivement que la ligue projetée par le duc de Bavière pût se conclure, et que les Pays-Bas y fussent compris : elle servirait de contre-poids aux confédérations des hérétiques.

Liasse 542.

923. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Madrid, le 26 décembre 1569.* Il envoie à son avis un écrit rédigé par Hopperus sur l'application des biens confisqués à des fiefs qui seraient concédés, pour leur vie, à des chevaliers de la Toison d'Or, ou des ordres militaires. Cet écrit, examiné en conseil, y a été trouvé très-bien.

Liasse 542.

924. *Avis d'Hopperus sur l'érection de commanderies en Flandre (joint à la lettre qui précède).* Il examine s'il convient que le Roi érige, aux Pays-Bas, au moyen des biens confisqués et autres, un certain nombre de fiefs et commanderies qui seraient donnés, leur vie durant, à des chevaliers de la Toison d'Or, naturels de ces pays ; s'il conviendrait aussi d'y ériger quelques fiefs, moins considérables, et des commanderies de religion, pour des gentilshommes des mêmes pays, et, dans l'affirmative, comment cette érection devrait se faire. Il dit les raisons qu'il y a pour et contre cette mesure, et se prononce pour l'affirmative. Les commanderies de religion pourraient être établies sous le nom de saint André, patron de Bourgogne. (*Franç.*)

Liasse 538.

(1) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXL.

925. *Observations d'Hopperus sur les mercèdes et récompenses à donner aux Pays-Bas, envoyées au duc d'Albe, le 26 décembre 1569. Il y traite aussi la question des fiefs et des commanderies. (Trad. esp. du franç.)*

Liasse 544.

926. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1570.* Il se plaint amèrement de la conduite de l'Empereur, qui s'est opposé à ce que les Pays-Bas soient compris dans la ligue de Landsberg, et qui, depuis que le duc est dans ces provinces, n'a rien fait de tout ce qui lui a été demandé dans l'intérêt du service du Roi. — « D'un côté, dit le duc, l'Empereur lie les mains à » V. M., pour l'empêcher d'assurer la conservation de ses États; de l'autre, il dit » qu'il ne peut s'opposer aux insolences des rebelles. Il souffre que les protestants » fassent leurs ligues, et il s'en réjouit, se laissant entièrement gouverner par le » duc Auguste (de Saxe). Ses conseillers sont tous sujets de ce prince, et ils » ne font que ce qui plaît à celui-ci. » — Le duc est d'avis que le Roi mande Dietrichstein (1), pour se plaindre vivement de tous ces procédés, et que S. M. écrive dans le même sens à l'Empereur, à l'Impératrice et à l'archiduc Ferdinand (2).

Liasse 541.

927. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1570.* Il a reçu les quatre originaux du pardon général. Il ne l'a pas encore fait publier par plusieurs motifs, et particulièrement à cause du procès de Montigny, qui n'est pas terminé, et de l'affaire du 10<sup>e</sup> denier, qui attend aussi une solution. — Hopperus n'a rien écrit à Bruxelles, concernant cette matière : le duc est persuadé qu'il gardera le secret sur les ordres du Roi, et qu'il est homme à rendre à S. M. de bons services. — Il supplie le Roi de se prononcer sur les honneurs et récompenses proposés en faveur de ceux qui se sont montrés fidèles. — Le chapitre de Cologne ne consentira en aucune manière à élire l'évêque de Liège (3) : quoique très-bon gentilhomme, celui-ci n'a pas toute

(1) Ambassadeur de l'Empereur à Madrid.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n° CCXLI.

(3) Gérard de Groesbeck, grand doyen de Saint-Lambert et d'Aix-la-Chapelle, abbé de Stavelot, fut élu évêque de Liège, l'an 1563, et créé cardinal en 1578. Il mourut deux ans après son élévation au cardinalat. Voy. tome I<sup>er</sup>, p. 214, note 4.

l'illustration que les statuts de cette église exigent. — Chiapin Vitelli est arrivé à Bruxelles, le 31 décembre, de retour d'Angleterre. — Le duc s'occupe de mettre en abonnement (1) le 10<sup>e</sup> denier, comme il l'a écrit déjà. Quelques-uns s'en montrent satisfaits; d'autres n'y veulent consentir, et préfèrent la perception du droit. — Cette affaire traîne en longueur, parce qu'il la traite dans un esprit différent de la demande faite aux états généraux. Sur cette dernière, il ne voulut admettre aucune condition, parce qu'ainsi l'exigeaient le service du Roi et l'autorité avec laquelle il convient de régler les choses aux Pays-Bas; mais, pour l'abonnement, il reçoit et examine les conditions, comme s'il s'agissait d'un pacte entre parties. — Il avait permis aux marchands d'Anvers d'équiper une flotte de trente à quarante navires, et de la faire partir; mais, comme ils ne purent parvenir à réunir ce nombre de vaisseaux, il a défendu qu'aucun des bâtiments mît à la voile. Il laisse sortir les navires des Français et des Osterlins, parce que les Anglais n'ont pas de différend avec ces nations.

Liasse 545.

928. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1570.*

Le Roi a apprécié, beaucoup mieux que lui, ce qui concerne les armoiries du comte de Buren. — Lorsqu'il envoya un projet d'écu pour ce jeune seigneur, il eut tort de ne pas consulter Juan de Vargas et les autres lettrés : il en conféra seulement avec Viglius et Berlaymont, qui furent du même avis que lui. — Il s'en est maintenant entretenu avec Vargas. Celui-ci lui a dit que c'était un principe de droit, que le fils d'un rebelle, et surtout d'un rebelle hérétique, ne pouvait porter les armoiries de son père, ni avoir un écu armorié, même du chef de sa mère, étant inhabile à jouir de toute dignité ou de prérogatives quelconques, et que, bien moins encore, il pouvait porter un titre, sans grâce spéciale du souverain. — Le duc a nommé administrateur général des assurances aux Pays-Bas, Diego Gonzalez Gante.

Liasse 545.

929. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1570.*

L'évêque de Bois-le-Duc (2) a consenti à passer au siège d'Anvers, quoique les

(1) *Encabeçar.*

(2) François Sonnius. Voy. le t. I<sup>er</sup>, p. 185 et 227.

revenus de cette dernière église soient moindres. — Le duc prie le Roi de lui assigner en Espagne une pension de 3,000 florins.

Liasse 543.

930. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 15 janvier 1570.* Les biens des Anglais, qu'on a saisis aux Pays-Bas, consistent en draps et en houblons. Le duc, ayant été averti qu'ils se détérioraient, à cause qu'ils étaient emballés depuis si longtemps, les a, dans l'intérêt des propriétaires, fait mettre en dépôt chez des marchands qui se sont obligés à les restituer en nature, lorsqu'ils en seront requis. Toutefois il a employé une partie des draps à payer les Allemands.

Liasse 543.

931. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Talavera, le 22 janvier 1570.* Il a accordé à M. de Chantonay son congé, et l'a remplacé par le comte de Monteagudo, qui va se mettre en route pour sa destination.

Liasse 544.

932. *Lettre du Roi au duc d'Albe, écrite de Talavera, le 22 janvier 1570.* Il lui donne avis de la conclusion de son mariage et de celui du roi de France avec les archiduchesses Anne et Élisabeth.

Liasse 544.

933. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 24 février 1570.* Il remercie le Roi de l'envoi qu'il lui a fait de lettres de change pour 300,000 écus, car ses nécessités sont très-grandes. Il doit aux Allemands 750,000 écus, et à l'infanterie et la cavalerie qui ont fait la campagne de France, 300 et quelques mille. — Il espère que, avec les fonds qu'il vient de recevoir, et la négociation dont s'occupe don Fadrique, son fils, à Anvers, il pourra, à la fin du mois, être débarrassé de tous ces gens. — Il approuve beaucoup le choix du comte de Monteagudo pour l'ambassade de Vienne.

Liasse 545.

934. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 24 février 1570.* Il propose, pour M. de Chantonay, indépendamment du gouvernement d'Anvers, une place dans le conseil d'État, puisqu'il paraît que le cardinal, son frère, n'est pas disposé à revenir, tant qu'il n'y aura pas un gouverneur du sang royal.

— Ceux du conseil, qu'il a consultés, trouvent de la difficulté à ce que S. M. donne à Chantonay un titre en Bourgogne, attendu que, n'étant que comte de ce pays, elle n'y peut valablement conférer de titre (1); de même, ils voient des inconvénients à lui en donner un aux Pays-Bas, parce que ceux qui obtiennent des titres veulent vivre splendidement, qu'ils se ruinent, et que de là sont nés les troubles passés. — Le duc n'est pas du même avis sur le dernier point : il pense que le Roi pourrait conférer à Chantonay le titre de comte de Cantecroix, nom d'une terre que ce seigneur possède près d'Anvers. — Le titre de marquis serait trop élevé, parce qu'il lui donnerait le pas sur le comte du Rœulx et d'autres plus anciens : ce qui ne serait pas juste.

Liasse 545.

935. *Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 28 février 1570.* Les nominations pour les évêchés de Bois-le-Duc et d'Anvers sont arrivées à Rome : il en a fait rapport, au lieu du cardinal de Saint-Clément, qui était malade, afin qu'elles puissent être proposées dans le prochain consistoire. — Il ne restera plus à pourvoir alors qu'aux évêchés de Deventer et de Harlem. — Il ne dit rien des Pays-Bas, parce qu'il suppose que le duc d'Albe, qui traite les affaires avec sa prudence accoutumée, informe le Roi régulièrement de ce qui s'y passe. — Il désirerait voir terminer l'affaire du 10<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> denier, et qu'enfin le pardon général fût publié. — Il a appris que le Roi a bien voulu accorder au seigneur de Chantonay, son frère, son rappel de Vienne : il espère que S. M. lui donnera une autre destination, conforme à ses talents et à son expérience (2).

Liasse 914.

936. *Sentence rendue par le duc d'Albe, à Bruxelles, le 4 mars 1570 (style de Rome), contre feu le marquis de Berghes.* Elle porte que le marquis a commis, en son vivant, le crime de lèse-majesté, au premier chef; condamne en conséquence sa mémoire, et prononce la confiscation de tous les biens par lui délaissés. (Franc.)

Liasse 544.

(1) No puede dar título, y que no sera valido.

(2) Voy. le texte de cette lettre dans la *Correspondance*, n<sup>o</sup> CCXLII.



937. *Sentence de mort prononcée, le 4 mars 1570 (style de Rome), par le duc d'Albe contre Floris de Montmorency, seigneur de Montigny et de Leuze, détenu en Espagne (1).* Elle porte qu'il aura la tête tranchée, et qu'elle sera ensuite exposée au haut d'une pique. (Franç.)

Liasse 545.

938. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 mars 1570.* Il lui envoie copie de la sentence rendue contre la mémoire du marquis de Berghes, et des réquisitoriales pour l'exécution de celle qui a été prononcée contre Montigny, et qu'il a ordonné de tenir secrète. Pour cet effet, après avoir entendu l'avis des conseillers qui examinèrent le procès, et se conformant à l'opinion de la majorité, sans qu'aucun d'eux sût que la sentence serait prononcée, il la fit rédiger, et son secrétaire la déclara tant en sa présence qu'en celle de Juan de Vargas et du docteur del Rio; de cette manière, aucun des autres membres du conseil n'en aura connaissance jusqu'à ce qu'il sache la volonté du Roi. — Si S. M. veut que l'exécution en ait lieu en Espagne (parce que ce serait chose difficile aux Pays-Bas), elle en chargera qui elle jugera à propos, et lui enverra ensuite une attestation de la manière dont il y aura été procédé, afin de la joindre au procès.

Liasse 544.

(1) Dès le 6 novembre 1568, le duc d'Albe avait envoyé en Espagne des lettres réquisitoriales pour faire interroger le seigneur de Montigny sur les points et articles de l'acte d'accusation formé par le procureur général, et le requérir de répondre devant lui, duc, dans les cinquante jours qui suivraient la notification dudit acte, et, à cet effet, de donner pouvoir suffisant à une ou plusieurs personnes, avec faculté de substituer. Le 7 février 1569, le licencié Salazar, du conseil de Castille, alcade de la cour et maison du Roi, se transporta à l'alcazar de Ségovie, où était enfermé Montigny, et procéda à son interrogatoire. Le 14 du même mois, il y retourna, et lui fit relire ses réponses, afin qu'il les confirmât. Le même jour, Montigny nomma, pour ses procureurs, avec clause de substitution, les personnes que nous avons désignées à la page 90, note 1.

Les liasses 534 et 545 des papiers d'État de Simancas contiennent beaucoup de documents sur le procès du seigneur de Montigny, et entre autres : l'acte d'accusation du procureur général (sans date); la lettre réquisitoriale du duc d'Albe, du 6 novembre 1568; l'interrogatoire du 7 février 1569; la procuration donnée par Montigny, le 14 du même mois.

Les charges dirigées contre ce seigneur furent, à peu de chose près, les mêmes que celles qui avaient été imputées aux comtes d'Egmont et de Hornes. Il refusa d'abord de répondre, en s'appuyant sur les privilèges de la Toison d'Or; mais, après avoir protesté, il céda. Les réponses qu'il fit à l'alcade Salazar sont une réfutation victorieuse du réquisitoire du procureur général.

939. *Lettre réquisitoriale du duc d'Albe, datée de Bruxelles, le 18 mars 1570, aux alcades de la cour et de la maison du Roi, aux corrégidors et aux autres juges ordinaires des royaumes de Castille, afin que celui d'entre eux à qui le fiscal du conseil royal présentera la sentence rendue contre Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, la fasse exécuter; qu'à cet effet, ledit Floris de Montmorency soit tiré de la prison où il est enfermé, et conduit en un lieu public, où on lui coupera la tête, qui sera et restera placée au haut d'une pique, jusqu'à ce que le Roi ordonne de l'en ôter.*

Liasse 543.

940. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 mars 1570.* La reine d'Angleterre paraît animée de meilleures dispositions : ce qu'il faut attribuer à la crainte que le roi de France n'intervienne dans les affaires d'Écosse. — Quatre petits navires anglais, chargés de poissons, sont entrés dans la rivière d'Anvers, ayant des sauf-conduits de ladite reine. Le duc a cru devoir dissimuler, quoiqu'il ait beaucoup ri de ces sauf-conduits. — Depuis quelque temps, un M. de Dolhain (1), avec dix-sept navires montés par les rebelles, se trouvait du côté d'Emden, à l'embouchure du fleuve; comme il infestait de là toute la côte de Frise, le duc ordonna à M. de Boussu d'armer douze navires à Amsterdam, et au gouverneur de Groningue d'en équiper huit ou dix, pour lui donner la chasse. Le mauvais temps a empêché M. de Boussu de lui livrer bataille; mais, en apprenant les dispositions qui avaient été arrêtées, ledit Dolhain gagna la mer avec tant de précipitation, qu'il perdit la plus grande partie de sa flotte. Il n'a sauvé que cinq vaisseaux. Trois des plus grands ont été capturés, avec quelque artillerie et des munitions. Les autres ont été brûlés. — Le duc envoie au Roi le catalogue des livres défendus, imprimé conformément à l'avis des théologiens qu'il a assemblés.

Liasse 543.

941. *Lettre du duc d'Albe au Roi, écrite de Bruxelles, le 18 mars 1570.* Quarante navires sont sortis des ports des Pays-Bas, faisant voile vers l'Espagne.

Liasse 543.

(1) Adrien de Berghe, chevalier, seigneur de Dolhain et de Cohem, l'un des premiers signataires du compromis. Le prince d'Orange l'avait nommé sous-amiral de sa flotte.